

**A Mons - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français**

Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON**







## STRUCTURE DU PROGRAMME

---

Le programme du premier bloc annuel s'articule autour d'un cours d'éthique et de responsabilité sociétale de l'entreprise, au cœur du projet d'enseignement de la LSM, de cours de gestion (comptabilité et diagnostic financier, marketing, séminaire de gestion) d'un cours d'économie, fondement théorique de la gestion, et de cours d'outils et de méthodes utilisés en gestion (mathématiques de gestion, statistiques et probabilités, informatique de gestion).

La suite du programme fait une large place à la formation en gestion, articulée autour des grandes fonctions de l'entreprise (marketing, finance, production, management humain) et d'approches transversales de l'entreprise (stratégie, contrôle de gestion).

Vous poursuivez également votre apprentissage de l'économie (microéconomie et macroéconomie), des méthodes quantitatives de gestion (inférence statistique, économétrie) et de l'environnement juridique de l'entreprise.

Le troisième bloc annuel est l'occasion, au travers du projet entrepreneurial et du projet de développement professionnel, d'aller à la rencontre de l'entreprise et, par ailleurs, de se projeter dans l'entreprise de demain au travers de séminaires qui questionnent les mutations sociales et la transformation digitale de notre société et de ses organisations.

Deux cours de **langues, dont l'anglais**, sont au programme de chacun des blocs annuels.

Le programme du premier bloc annuel (60 crédits) est identique au premier bloc annuel du programme de bachelier Ingénieur de gestion.

---



**o Deuxième langue**

*L'étudiant-e choisit et garde la même deuxième langue durant tout son programme de bachelier.*

---

## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il pant-e



## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

### GESM1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- ⊕△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

#### o Contenu :

##### o Droit

○ MDROI1105	Sources et principes du droit	Ignacio De La Serna	(FR) [q1] [45h +0h] [5 Crédits] 🌐
-------------	-------------------------------	---------------------	--

##### o Economie

○ MECON1104	Economie	Nathalie Gilson	(FR) [q1] [45h +20h] [5 Crédits] 🌐
-------------	----------	-----------------	---

##### o Gestion

○ MGEST1103	Comptabilité et diagnostic financier	Anne-Catherine Provost	(FR) [q1] [45h +20h] [5 Crédits] 🌐
○ MGEST1107	Séminaire de gestion	Isabelle Platten Ingrid Poncin	(FR) [q2] [30h +30h] [5 Crédits] 🌐

##### o Méthodes quantitatives

○ MGEST1109	Marketing	Nadia Sinigaglia	(FR) [q2] [45h +20h] [5 Crédits] 🌐
-------------	-----------	------------------	---

##### o Méthodes quantitatives

○ MQANT1109	Informatique et société numérique		
-------------	-----------------------------------	--	--

**Sciences humaines**

○ MSHUM1118	Séminaire de travail universitaire	Jean-Luc Depotte	ES [q1+q2] [15h +30h] [5 Crédits] 🌐
○ MSHUM1122	Ethique et RSE	Vincent Truyens	ES [q2] [30h +10h] [5 Crédits] 🌐

**Langues**

## GESM1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

[Droit de l'entreprise](#)

### o Contenu :

#### o Droit

● MDROI1210	Droit de l'entreprise ■	Werner Derycke	
-------------	-------------------------	----------------	--




## o Langues

o MANG1235

Anglais 2 

Jessica Degroote  
Caroline Lambert  
Daniel Schoemans  
Marine Volpe (supplée)  
Céline Gouverneur  
Quentin Zèques (coord.)

EN  
[q1+q2]  
[0h  
+60h] [5  
Crédits] 

## GESM1BA - 3e bloc annuel

---

- Obligatoire
  - ✂ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
  - Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
  - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
  - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
  - Activité avec prérequis
  - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
  - 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
-

## o Sciences humaines

○ MSHUM1303	Séminaire : Organisation et mutations sociales	Julie Solbreux	ES [q2] [15h] +0h] [2 Crédits]
○ MSHUM1301	Questions de sciences religieuses	Stanislas Deprez	ES [q1] [15h] [2 Crédits]

## o Langues

○ MANGL1339	Anglais 3	Jessica Degroote (coord.) Quentin Zèques	ES [q1+q2] [0h] +45h] [4 Crédits]
-------------	-----------	--	---

## o Deuxième langue

L'étudiant-e choisit et garde la même deuxième langue durant tout son programme de bachelier.

### ⌘ Néerlandais

En premier bloc annuel, l'unité d'enseignement par défaut est MNEER1121 Néerlandais 1.

Au terme d'un test de positionnement, l'enseignant imposera ou pas l'inscription à l'unité d'enseignement MNEER1119 Néerlandais 1 débutant LSM.

○ MNEER1341	Néerlandais 3	Erika Copriau (coord.) Bruno Michiels	NL [q1+q2] [0h] +45h] [4 Crédits]
-------------	---------------	--	---

### ⌘ Espagnol

○ MESPA1340	Espagnol 3	Juan Francisco Hernandez Rodriguez (coord.) Fernando an F7n1o001 0 I 85.039001 1.33699989 35.77000046 Tm [(F
-------------	------------	---

## GESM1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'École royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'École européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.



## PÉDAGOGIE

---

Par ailleurs, le bachelier en sciences de gestion a accès aux masters organisés par la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques ou par d'autres Facultés, moyennant le respect des conditions fixées par ces programmes :

- [Master \[120\] en sciences économiques, orientation générale](#) et [Master \[60\] en sciences économiques, orientation générale](#)
- [Master \[120\] en sciences économiques, orientation économétrie](#)

Parmi les masters UCLouvain (généralement orphelins) largement accessibles aux diplômés bacheliers UCLouvain FUCaM Mons, citons :

- le [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#) (accès direct pour tout bachelier),
- le [Master \[120\] en études européennes](#) (accès pour tout bachelier moyennant mineure en études européennes),
- le [Master \[120\] en éthique](#) (accès pour tout bachelier moyennant un complément de formation).

## GESTION ET CONTACTS

---

Ce programme est offert sur le site de [Mons](#).

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/LSM

Louvain School of Management ([LSM](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

LSM

Place des Doyens 1 - bte L2.01.01

1348 Louvain-la-Neuve

Site web

<http://www.uclouvain.be/lsm>

Mandat(s)

- Doyen : Matthieu de Nanteuil
- Directrice administrative de faculté : Helena Torres

Commission(s) de programme

- Commission d'enseignement de la Louvain School of management ([CLSM](#))

Responsable académique du programme: [Patrick Scarmure](#)

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- [Ingrid Poncin](#)

Jury

- Président de jury: [Patrick Scarmure](#)
- Secrétaire de jury: [Natacha Gilson](#)

Personne(s) de contact

- Informations pour les futurs étudiants (Nicolas Hurtado de Jesus - tél. +32 (0)65 323 327): [info-mons@uclouvain.be](mailto:info-mons@uclouvain.be)
- Chargée de gestion enseignement: [Magaly Duquesne](#)
- Vice-Doyenne LSM Mons: [Ingrid Poncin](#)
- Adresse exclusive en cas de demande de dérogation pour NON-FINANCABILITE: [safi@uclouvain.be](mailto:safi@uclouvain.be)